

## CONSEIL D'ADMINISTRATION du 16 12 2025 – QUESTIONS DIVERSES

---

Date : 19 décembre 2025  
Objet Questions diverses - CA  
Rédacteur : Direction nationale de l'UNSS

---

### Question 1 des élus des AS

A propos des AS de lycée, les élu·es des AS souhaitent savoir quand la situation alarmante des lycées va être concrètement pris en compte par l'UNSS. En effet, les difficultés se multiplient :

- d'ordre financières : il est plus qu'urgent de retravailler sur le calcul des contrat-licence en LP.
- d'ordre organisationnelles : les mercredis après-midi sont les variables d'ajustement des EDT dans trop d'établissement. Si les entraînements peuvent effectivement se dérouler en soirée ou/et sur la pause méridienne, les mercredis AM restent le temps des rencontres, cœur du sport scolaire.

#### Réponse :

L'UNSS est en vigilance sur le sujet de la situation des AS des lycées et des lycées professionnels. Les remontées par les DNA présents lors des CDUNSS et CRUNSS montrent effectivement que ce sujet est présent dans toutes les académies. Ce suivi des conseils nous permet d'ores et déjà de faire une analyse de la situation assez précise, qui confirme un besoin d'affinement du statut réel de certains lycées.

Une analyse des AS non affiliées ou en attente d'affiliation est en cours. C'est de cette analyse que pourront naître des propositions d'évolution pour lesquelles il faudra mesurer les différents impacts pour toujours garantir la mission de service public du sport scolaire. Il nous faudra aussi analyser l'offre de programmes proposés par l'UNSS et au sein des AS, tant éducatifs que sportifs, à destination des publics des lycéens, des lycéennes et élèves les plus éloignés de la pratique, tout en considérant la nouvelle organisation du lycée professionnel.

Ce point pourra être transversal aux 2 GT qui sont proposés en lien avec les deux pôles de l'UNSS en charge des volets sportif et éducatif.

Sur le second point, nous réaffirmons que le mercredi doit, autant que possible compte tenu des contraintes d'emploi du temps, être réservé au temps de l'AS et aux rencontres UNSS dans les EDT des élèves. Cependant, il ne faut pas ignorer le très faible taux de licenciés dans certains LP (situation antérieure souvent à la mobilisation des mercredis après-midis). Il convient donc de réaffirmer cette disposition, notamment en conseil pédagogique, mais également de faire en sorte que ce temps soit effectivement utilisé pour les activités de sport scolaire.

### Question 2 des élus des AS

Les élu·es des AS notent de nouveau des pressions exercées sur les collègues quant à leurs « absences » consécutives aux organisations et accompagnements sur les rencontres UNSS. Nous souhaitons voir rappeler que les animateurs et animatrices d'AS ne sont pas absents lorsqu'ils/elles prennent en charge leurs élèves sur les temps de l'UNSS, ils/elles sont dans le cadre de leurs obligations réglementaires de service. Nous souhaitons que l'UNSS apparaisse dans pronotes et autres logiciels de gestion des personnels afin de reconnaître ce temps travail réel qui dépasse souvent largement le temps de cours EPS non effectué.

Réponse :

Pour le bon fonctionnement des établissements, il est normal que les enseignants qui sont hors de l'établissement soient notés « absents ». Cette mention vaut aussi pour l'ensemble des enseignants sur les temps de formation ou de sorties scolaires. Cela permet d'informer les élèves et les parents en cas de cours supprimé, et constitue un élément de sécurité en cas d'incident dans l'établissement (incendie, intrusion, etc.). Le motif n'a pas à être connu par des tiers autres que les personnels de direction. Sur Pronote, il est possible de créer une matière « association sportive » et de l'inclure à l'EDT des enseignants, de même pour le motif « rencontre sportive UNSS ».

Si la question de l'accompagnement des élèves ne se pose pas et ne doit pas se poser dans la mise en œuvre des obligations de service des professeurs d'EPS, il convient néanmoins de réfléchir à l'organisation de nos rencontres au regard des différentes organisations pour ajuster au mieux. Le travail en cours de la direction nationale sur les cahiers des charges des différents championnats et rencontres devraient nous permettre d'être dans l'anticipation, nous permettant ainsi d'optimiser les ressources humaines qui nous le savons repose souvent sur les mêmes professeurs les plus engagés.

**Question 3 des élus des AS**

Le district est la pierre angulaire du fonctionnement de l'UNSS au plus près de toutes les AS. Son fonctionnement est encore mis à mal dans plusieurs académies avec une baisse des IMP.A. Les bricolages proposés pour compenser ces baisses ne sont pas satisfaisants au regard du travail demandé à ces collègues. Deux exceptions à cette dégradation, la Normandie et Montpellier qui retrouvent les moyens antérieurs. Nous demandons une réelle reconnaissance pour nos collègues.

De la même manière, les difficultés financières obligent les districts à diminuer leur offre de rencontres. Les flux apportés par l'UNSS ne sont pas suffisants et ce sont bien les AS qui amènent le plus gros des participations pour les faire fonctionner. A quand la possibilité pour les districts de demander des subventions aux collectivités locales ?

Réponse:

Le district reste un levier à activer par le directeur départemental de l'UNSS pour favoriser une offre sportive au plus près des élèves. Si son efficacité n'est plus à démontrer, statutairement cela ne fait pas de lui une instance déconcentrée de l'UNSS mais, comme c'est le cas pour les EPLE, un réseau actif au service d'une coordination de l'offre. En l'occurrence, l'offre sportive scolaire permettant la mutualisation et l'accroissement de celle-ci. Nous ne répondons pas sur la question du « flux » car nous ne savons de quoi il s'agit. Dans tous les cas, sauf à créer une nouvelle instance, ce qui n'est pas souhaitable, les districts restent non éligibles aux subventions.

**Question 4 des élus des AS**

Si les élus des AS se satisfont de constater un résultat d'exercice excédentaire, ils souhaitent avoir des précisions sur les économies réalisées grâce à l'annulation de nombreuses journées de districts ou autres formations jeunes officiels.

Les comptes de l'UNSS s'assainissent mais cela au prix d'une mise en danger de nombre de trésorerie d'AS (augmentation du contrat licence et des sollicitations mutualisations transport pas entièrement compensé par les remboursements UNSS).

Nous nous interrogeons également sur la baisse des collectivités territoriales.

Réponse:

Le résultat excédentaire de l'exercice est le fruit de plusieurs facteurs exposés dans la note qui accompagne la plaquette financière. Cela ne reflète nullement un alignement entre des événements moins nombreux et une augmentation des produits du « contrat-licence ». D'autres choix ont été opérés en dénonçant des

contrats jugés inutilement dispendieux mais également une gestion prudente en lien avec les annonces déjà formulées par les collectivités territoriales sur une baisse des subventions qui in fine ne sera pas du niveau annoncé. Il s'agit donc bien d'une combinaison multifactorielle. De plus, en regardant les remontées service par service, nous avons aussi constaté des annulations conjoncturelles et des dépenses budgétées non réalisées. Enfin, l'année 2024-2025 est une année au cours de laquelle l'évolution du coût de la masse salariale aura été favorable à l'UNSS.

De la même manière et comme vous l'évoquez dans votre question, le budget 2025-26 voté en juillet a également pris en compte une baisse annoncée des subventions en provisionnant un aléa de 300K€.

### **Question 5 des élus des AS**

Un certain nombre de dysfonctionnements liés aux activités sportives et artistiques nous sont remontés des territoires : format des rencontres, dimensions des terrains en rugby, problèmes de logiciel (athlétisme / cross), absence de remplaçants dans les sports individuels (badminton / gym).

Nous souhaitons obtenir ces précisions sur ces différents sujets et les porter à la connaissance des administrateurs et administratrices si ils ne sont pas abordés dans le déroulement de l'ordre du jour.

#### Réponse:

Le groupe de travail de suivi du règlement fédéral sportif et artistique est informé régulièrement de ces questions. Réunit déjà par deux fois depuis la rentrée, le GT aura une nouvelle journée de travail programmée le 16 janvier prochain à la direction nationale pour rédiger un ensemble d'évolutions concertées pour la rentrée 2026. Ces propositions seront présentées comme convenu à l'assemblée générale de février prochain pour une mise en œuvre en septembre 2026, si elles sont approuvées.

### **Question 1 du SNEP**

Des formations ont été ou sont programmées les mercredis après-midi, sur les pauses méridiennes et en fin de journées dans certaines académies

- Amiens : 10 mercredis (journées) pour les stagiaires EPS, formation INSPE
- Lille : formation SR UNSS et IPR, webinaire plusieurs vendredi 12h-13h (AS et UNSS) ; formation IPR EPS plusieurs visio en soirée 17h30-19h30 + 2 mercredis après-midi en présentiel (sécurité et gestes professionnels)
- Versailles : formation UNSS, 1 mercredi après-midi (santé mentale et sport scolaire)

Ces temps de formation sont positionnés sur des temps d'animation d'AS ou de rencontres UNSS.

Nous demandons que des directives soient données vers les autorités académiques concernées pour les reporter à d'autres moments, hors des temps dévolus au sport scolaire, afin de ne pas entamer l'engagement des élèves volontaires dont la pratique se trouve de fait empêchée.

#### Réponse:

Cette question soulève le problème de la formation initiale au regard du statut particulier des professeurs d'EPS. L'alignement de la formation sur les certifiés des autres disciplines dont la formation initiale est très éloignée des questions d'éducation et d'instruction se retrouve dans les choix élaborés en académie pour le plus grand nombre. Pour autant, un travail étroit entre les corps d'inspection et l'INSPé a souvent permis de trouver des solutions dans les aménagements des parcours. C'est un travail à conduire au cas par cas. Pour ce qui relève des autres initiatives académiques, cela ne peut être géré au niveau national. Enfin la formation académique à Versailles est une initiative du service régional qui, en positionnant cette date, avait d'ores et déjà étudié les impacts et les plus-values.

### Question 2 du SNEP

Le modèle de convention envoyé parmi les documents relatifs au CA du 16 décembre prévoit que seul·es les président·es des AS sont signataires, l'UNSS n'est jamais mentionnée.

Or, l'organisation de nombreux plateaux de districts (1<sup>er</sup> niveau de rencontre organisé par l'UNSS) prévoit parfois des lieux différenciés en fonction des catégories de rencontres, d'âges et de genre afin d'optimiser les temps de pratique effective des élèves.

Il nous paraît indispensable que l'UNSS soit également signataire de ces conventions.

#### Réponse:

Le document finalisé sera diffusé à la rentrée de janvier conjointement par la Dgesco et l'UNSS à destination des présidents des AS, et par l'UNSS à destination des services et des animateurs d'AS. La convention sert les relations entre les AS. Les plateaux districts sont placés sous la responsabilité des services départementaux de l'UNSS et cela fait partie de l'activité de l'UNSS. Nul besoin de convention pour cela puisque les dates de ses plateaux sont dans les programmes des activités de l'UNSS.

### Question 3 du SNEP

Au chapitre 2 du rapport d'activité 2024-2025, à ce jour incomplet et dont les pages ne sont pas numérotées, il est fait mention de «196 cadres UNSS épaulés par 147 PDP (30 en charge de sujets relatifs à la gestion comptable et 117 secrétaires) ».

196 : est-ce le nombre total des cadres UNSS en territoires ou avec les 8 DNA compris ?

147 : est-ce le nombre de PDP dans les services déconcentrés ou avec les PDP qui travaillent au siège national ?

Pourriez-vous porter à notre connaissance le répertoire exhaustif de tous les postes de PDP (au siège national + dans les services déconcentrés) en précisant les fonctions et les quotités de service

- Au siège national
- Pour chacun des services en territoires

Pourriez-vous également nous donner les critères d'attribution des postes PDP dans les services ?

#### Réponse:

Le rapport général est en cours de finalisation. Nous ajouterons une pagination.

En 2024-2025, ce sont 196 cadres, dont les DNA, et 147 salariés, dont les salariés de la DN.

De manière générale, la question de la RH est une question complexe car il y a beaucoup de mouvements au quotidien. Les besoins de remplacement comme les besoins de permanents font l'objet d'un travail suivi mais qui doit être sans cesse réajusté au regard des contextes locaux, du niveau des cadres dans leur capacité de management. Pour le directeur, cela fait partie des points d'amélioration pour la structure si elle souhaite conserver le fond et l'agilité nécessaire à son bon fonctionnement, qui lui impose un livrable chaque mercredi de l'année scolaire.

### Question 4 du SNEP

De nombreuses AS nous font part de difficultés qu'elles rencontrent pour l'organisation des séjours sportifs d'AS. Les réponses qui leur sont données par les services juridiques des rectorats varient selon les territoires avec des interrogations et interprétations différentes sur :

- Programmation sur temps scolaire ou extrascolaire (nuitées, week-end, une partie des vacances)
- Gestion financière : totale autonomie des AS ou gestion par l'EPL
- Ouverture à tous les élèves ou réservée aux seul·es licencié·es



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Cela fait plus de deux ans que nous posons les mêmes questions.

Dans l'intérêt des élèves des AS et pour des raisons d'égalité d'accès dans tous les territoires, il nous paraît indispensable que les mêmes directives soient données nationalement.

Réponse:

Cette question demande un approfondissement de son traitement par une expertise juridique, ce qui nous fait reporter la réponse à une date ultérieure